

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

REPÉRER, PROTÉGER, ACCOMPAGNER

GUIDE À L'USAGE DES
PROFESSIONNELS

DISPOSITIFS VAROIS

Introduction

La lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité est le pilier de la politique publique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est pilotée par le Service central aux droits des femmes et à l'égalité (SDFE), sous l'autorité de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'égalité des chances.

Le continuum des violences à l'égard des femmes (foyer, travail, espace public) tout au long de leur vie altère leur intégrité. Cela nécessite que les professionnels soient formés et bien informés. Une approche systémique de chaque situation est nécessaire tout comme une prise en charge globale des victimes comme des auteurs.

Depuis 2016, dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance (politique publique au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice), la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV), une instance stratégique, est présidée par le préfet et les procureurs de la République. Elle réunit, une fois par an, l'ensemble des partenaires (services de l'État : police, gendarmerie, DDDFE, Sécurité publique, Direction de l'immigration), Justice, ARS, CAF, Conseil départemental, associations spécialisées). Elle permet ainsi de faire un bilan annuel quantitatif et qualitatif, de fixer les nouvelles orientations mettant en œuvre les orientations nationales, conformément aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, ratifiée par la France en 2014).

Par ailleurs, depuis 2019, une instance spécialisée a été créée selon la loi 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. La commission de lutte contre le proxénétisme, la prostitution et la traite des êtres humains est présidée par le préfet, réunie, au minimum, deux fois par an. Elle favorise la cohérence et le développement des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle menées dans le département ; elle rend un avis sur les demandes d'entrée dans un parcours de sortie de prostitution qui lui sont soumises ainsi que les demandes de renouvellement des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (PSP).

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE), sous l'autorité du préfet, coordonne et veille à la cohérence départementale de la lutte contre les violences faites aux femmes ; apporte son expertise (ingénierie de projets) ; s'assure du suivi et de l'évaluation des dispositifs dédiés et se charge de l'organisation des deux commissions, en lien avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité sous l'autorité du Secrétaire général des Affaires Régionales (SGAR) avec le SDFE.

Depuis 2022, chaque tribunal judiciaire a mis en place un comité de pilotage destiné à gérer des situations individuelles de violences intra-familiales présidé par le président et le procureur réunissant les forces de l'ordre et les associations d'aide aux victimes.

Sommaire

Les dispositifs dans le Var p. 4

Les associations spécialisées dans la prise en charge p.5 à 9

Cartographie des associations spécialisées p. 10 - 11

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale p. 12

La liste détaillée des permanences d'aide aux victimes ... p. 13 à 15

Contacts utiles p. 16 - 20

Les outils numériques et sites référencés p. 21 - 22

Les dispositifs dans le Var

Les dispositifs mis en place et évalués par l'État, sont autant de portes d'entrées pour les filles et femmes victimes de violences ; ils visent également à faciliter la prévention de la récidive :

- des permanences d'aide aux victimes
- des permanences d'accès aux droits des femmes et des familles
- des Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS)
- des Intervenant·es Sociales de Gendarmerie et de Police (ISCG)
- des LAEO (Lieu d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation) pour les femmes victimes de violences
- une Plateforme de prise en charge globale des femmes victimes de violences conjugales
- un dispositif dédié à la prise en charge des personnes de genre féminin en situation de prostitution
- un pôle psycho-social du commissariat central de Toulon

Sur orientation du 115/SIAO :

- des places dans les hôtels pour faciliter la mise à l'abri
- des places spécialisées pour faciliter la prise en charge des femmes victimes de violences, avec ou sans enfant, au sein des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- des logements dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant
- des logements dédiés aux femmes victimes de violences avec des bailleurs sociaux
- un dispositif dédié à la prise en charge des femmes victimes de violences le soir et le week-end dans le sud du département
- un dispositif d'écoute violences conjugales permettant pour chaque mise à l'abri de femme, une écoute systématique de psychologues via une astreinte téléphonique

Des dispositifs spécifiques pour les auteurs de violences conjugales pour protéger les victimes :

- un Centre régional de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) permettant un accompagnement global à court terme, avec un dispositif de logements dédiés (couvrant le 83, 06 et une partie du 13)
- un Centre judiciaire de placement probatoire (CJPP) sur le ressort du Tribunal judiciaire de Draguignan

Les associations spécialisées dans la prise en charge

ASSOCIATION	DISPOSITIF	COMPÉTENCES	HORAIRES	COMMUNES
AAVIV 146 Av. du Maréchal Foch 83000 Toulon Agrément justice 04.98.00.46.80 contact@aaviv.fr	Permanences*	Juristes, psychologues, téléphone grand danger, valuation personnalisée des victimes	Du lundi au vendredi - permanences horaires spécifiques	15 communes *
ALC Siège Nice Agrément préfet 04.94.87.05.90 06.12.97.02.66 siege@association-alc.org	Dispositif de prise en charge des personnes de genre féminin en situation de prostitution Permanences et maraudes	accompagnatrice sociale	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h	Toulon, Brignoles
AVRE Agrément Éducation Nationale 241 Chemin de la Planquette 83130 La Garde 04.54.80.00.90 secretariat@avre.fr	Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation/suivi psychologique	Psychologues cliniciens	Du lundi au vendredi : 9h00-20h00	Toulon
			Mardi : 9h00-20h00 Mercredi : 9h00-20h00 Jeudi : 9h00-18h00 Vendredi : 9h00-20h00	La Garde
			Lundi impair ou mardi pair : 14h-20h	La Crau
			Vendredi : 9h - 12h ou 12h30 - 15h30	Hyères
			Jeudi : 14h00-20h00	Brignoles

EN CHEMIN 10 Bd Frédéric Mistral 83400 Hyères Agréments Etat/DDETS, agrément Préfecture, DGFP, CHRS, ARS et Ministère de la Justice	Var	Assistante sociale, éducatrice jeune enfant, psychologue, adulte relais	Du lundi au vendredi de 9h à 17h	Plateforme de prise en charge globale des femmes victimes de violences conjugales 04.94.00.36.29 07.69.61.25.61 plateformefw@en-chemin.org
	Var	Directeur, Assistante sociale	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	CPCA VAR* 07.88.29.16.83 cpca@en-chemin.org Bureaux : La Garde
	Bouches-du-Rhône ressort du tribunal judiciaire de Marseille	Coordinateur, assistante sociale, psychologue, agent polyvalent	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	CJPP 06.61.39.56.08 cjpp83@en-chemin.org
FEMMES D'AUJOURD'HUI ET LAEO 20, Rue Picot 83000 Toulon 04.94.22.17.82 04.83.69.07.80 femmesdaujournhui@wanadoo.fr	Ressort du tribunal judiciaire de Draguignan			
			Du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 13h30 - 17h	SIÈGE 20 bis rue Picot 1er étage 83 000 Toulon 04.94.22.17.82 04.83.69.07.80 femmesdaujournhui@wanadoo.fr
			Lundi 8h30 - 12h	M.S.P.Sainte Musse 1620 Vieux Chemin de Sainte-Musse, 83100 Toulon 04.94.36.47.66
			Mardi 8h30 - 12h	M.J.D Mayol Place Besagne, Traverse des Minimes, 83000 Toulon 04.94.87.14.60
			Mardi : 13h30 - 17h Jeudi : 8h30 - 12h	Maison de Tous de Rodeilhac 77 Rue Octave Teissier, 83200 Toulon 04.94.22.33.41
			Lundi : 13h30 - 17h Jeudi : 13h30 - 17h Vendredi : 8h30 - 12h	Espace BEAUCAIRE Av. Albert Camus, 83200 Toulon 04.94.46.46.70

* CPCA VAR : Partenariats associatifs opérationnels : AVEF, AVENIR, SCJE, AXIS

LE CAP Siège Draguignan	Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation Téléconsultations Violences sexistes et sexuelles au travail	Juriste	permanences horaires spécifiques	Draguignan (Maison de la solidarité) 57, Bd Bernard de Trans 83300 Draguignan 04.83.43.17.11 06.15.97.29.88
-----------------------------------	--	---------	--	--

Les associations spécialisées droits des femmes

CIDFF 42 Av. des Îles d'Or, 83400 Hyères Agrément Etat / Droits des femmes / Justice / Accès aux droits / Education Nationale 04.94.65.82.84 direction@cidff83.fr	Permanences d'accès aux droits*	Juristes, psychologue, clinicienne, juriste droits des étrangers et droits internationaux	Lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	14 communes
PLANNING FAMILIAL Agrément Education Nationale 5 Av. Colbert, 83000 Toulon Agrément Etat/Droits des femmes 04.22.14.54.25 secretariat@planning- familial.org.	Permanence d'écoute, accueil, écoute et orientation : vie relationnelle	Du lundi au vendredi	De 14h à 17h30	
	Permanence LGBTQIA+ Accueil, écoute et orientation : identité du genre, orientation, sexuelle Accès au droit	Vendredi	De 12h à 16h	
	Centre de planification Consultation médicale : contraception, IVG, prévention	Lundi, mercredi, vendredi	De 14h à 16h	

DRAGUIGNAN Hôpital de Draguignan 2e étage Secrétariat Gynéco 04.94.60.50.80	Permanence d'écoute		
	Accueil, écoute et orientation : vie relationnelle, affective et sexuelle, violences		
	Centre de planification Consultation médicale : contraception, IVG, prévention des risques	Mercredi	De 14h à 17h
LE LUC La Courte Echelle 20 Bis rue de la république 83340 LE LUC 04.83.08.72.42	Permanence d'écoute		
	Accueil, écoute et orientation : vie relationnelle, affective et sexuelle, violences	Les 2e et 4e lundis	De 15h30 à 17h

Intervenantes sociales de commissariat et de gendarmerie

Les missions des intervenants sociaux en police et gendarmerie ont été définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie », et visant à fixer leur champ d'intervention. Cadre de référence de 2006 : « Les principales missions de l'intervenant social (...) sont les suivantes : évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ; réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ; faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés ». L'ISCG traite des problématiques sociales en temps réel ; le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Son intervention de premier niveau lui permet de répondre à des besoins qui échappent aux services sociaux de la commune ou du département. Plusieurs associations varoises sont en charge de ce dispositif. En savoir plus : <http://www.anisgc.org/fr>

PERMANENCES AUX COMMISSARIATS	Toulon	Tél : 04 98 03 53 00
	Draguignan	Tél : 04 94 39 44 00
	Fréjus	Tél : 04 94 51 90 00

COMPAGNIES DE GENDARMERIE	La Valette-du-Var	Tél : 04 94 46 84 55
	Hyères	Tél : 04 94 12 15 82
	Brignoles	Tél : 04 94 69 66 24
	Gassin	Tél : 04 94 43 45 26
	Draguignan	Tél : 04 98 10 24 72

Pôle psycho-social du commissariat central de Toulon

- Bureau d'Aide aux Victimes : 04 98 03 54 14 (du lundi au vendredi)
- Psychologue (Ministère de l'Intérieur) : 04 98 03 53 55 / 06 13 73 52 14 (du lundi au vendredi)
- Intervenante Sociale de commissariat : 04 98 03 54 15 / 06 99 38 02 87 (du lundi au vendredi)

Maison de protection des familles

La Maison de protection des familles a pour but de prévenir les violences intra familiales, les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la radicalisation, les addictions entrant dans le champ pénal et les usages numériques à risque.

Elle permet de protéger :

- les victimes et co-victimes de violences intra familiales
- la jeunesse
- les seniors
- les personnes en situation d'handicap

Coordonnées :

Groupement de gendarmerie départementale du Var
Maison de Protection des familles
307 Avenue Eole
83160 La Valette-du-Var

Tél : 04 94 46 73 61

Mail : mpf.ggd83@gendarmerie.interieur.gouv.fr

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES

Les associations spécialisées

LÉGENDE

● Les permanences

-  AAVIV
-  CIDFF
-  PLANNING FAMILIAL

● Les lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation permanences

-  FEMMES D'AUJOURD'HUI
-  AVRE
-  LE CAP

● Des dispositifs à vocation départementale

 Plateforme de prise en charge globale des femmes victimes de violences conjugales et logements dédiés



Intervenantes sociales police ou gendarmerie



Dispositif AIDA (traite et prostitution) -> Toulon, Brignoles



Téléconsultation violences sexistes et sexuelles au travail (Le CAP)

● Lieux d'hébergements et de logements pour les femmes avec ou sans enfants

Sur appel du SIAO 115 (+ conventions avec taxi) :



Hôtels



Centre hébergement et de réinsertion sociale



Dispositif Veil (Equipe mobile PROMOSOINS TPM) soir et week-end



Logement adapté dédié à la mise à l'abri

● Des dispositifs de prise en charge pour les auteurs de violences conjugales et protéger les victimes

CRPCA : action départementale, siège La Garde

Le CJPP : ressort du Tribunal judiciaire de Draguignan

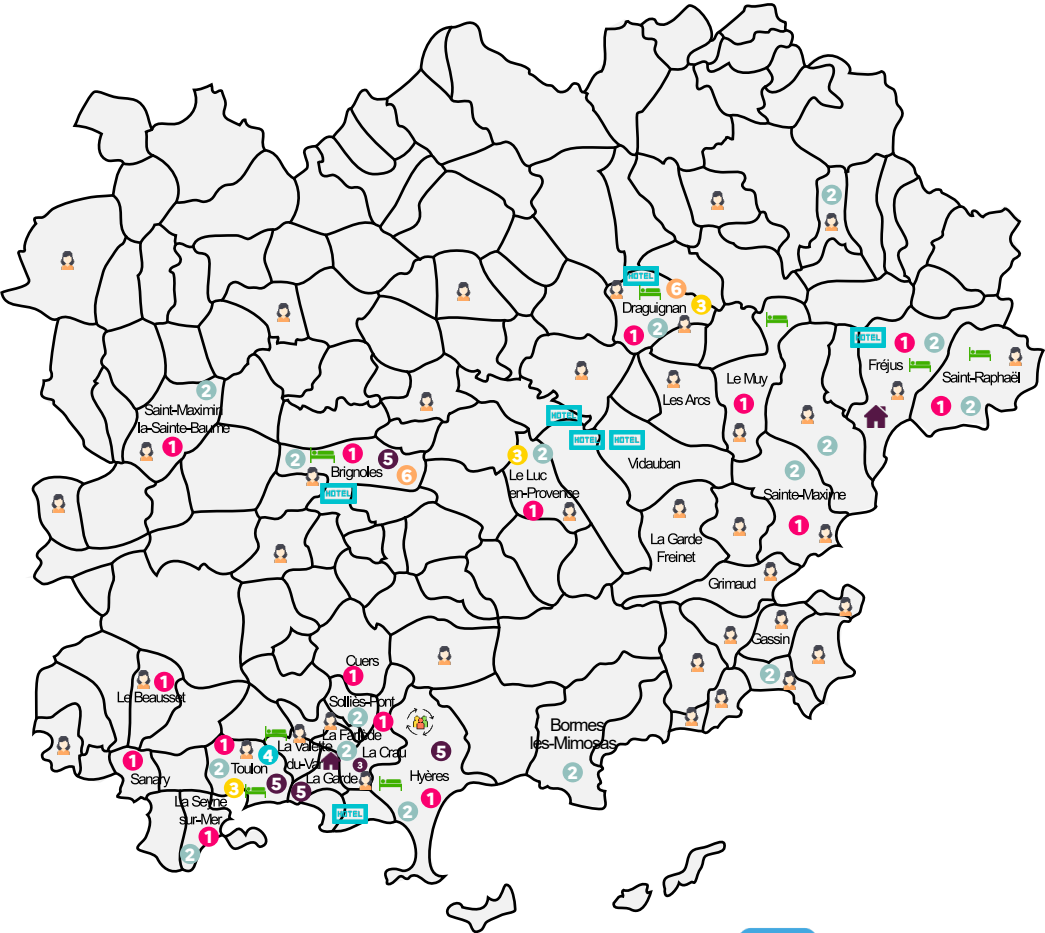
AUX FEMMES

VICTIME OU TÉMOIN ?
Appelez Police Secours
17
ou signalez en ligne
www.service-public.fr/cmi

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?
Appelez le
3919
7j/7 24h/24
(week-ends et jours fériés inclus)

BESOIN D'UNE MISE À L'ABRI ?
Téléphonez au SIAO
115

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?
Envoyez un SMS
114
Nom, prénom et adresse postale et
répondez aux questions



App-Elles®
Alerter, En Parler, Agir !

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

Le 3919 Violence Femmes Info est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement ...). 7j/7 et 24h/24, il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisés dans les places pour les femmes victimes de violences

Tous les dispositifs de prise en charge, de mise à l'abri et d'insertion sociale sur orientation du SIAO 115.

ASSOCIATION	COMPÉTENCES	HORAIRES	COMMUNES
CHRS* Argence AVAF	Travailleurs sociaux	7jours/7, 24h/24	Toulon
CHRS* La Resplido	Travailleurs sociaux	7jours/7, 24h/24	Toulon
CHRS* Moissons Nouvelles	Travailleurs sociaux	7jours/7, 24h/24	La Garde
CHRS* Christian Baussan AVAF	Travailleurs sociaux	7jours/7, 24h/24	Brignoles
CHRS* Les Adrets du Var ITINOVA	Travailleurs sociaux	7jours/7, 24h/24	Fréjus - St Raphael
	Travailleurs sociaux	En semaine	Fréjus - St Raphael

* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Conseil départemental du Var

- Onze Unités Territoriales Sociales (UTS) sont réparties sur le territoire varois assurent l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou en situation de précarité et d'exclusion. L'accueil dispensé dans les UTS permet l'accès aux droits des publics fragiles, dans le cadre des dispositifs d'aide sociale, légaux et extra-légaux, pour apporter aides et secours aux personnes en difficulté.

En savoir plus : <https://www.var.fr/documents/20142/114657/uts.jpg/54f9199b-66e7-03de-28dd-69620369249d?t=1528720051046>

- Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) : crip83@var.fr (ce mail s'adresse principalement aux professionnels). Numéro vert départemental : 08 00 10 10 83. Ce numéro est transféré vers le 119 en dehors des plages horaires d'ouverture de la CRIP). Adresse postale : Direction de l'Enfance et de la Famille, Service Départemental de la Protection Enfance Famille, Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, 390 avenue des Lices, CS 41403, 83076 TOULON CEDEX

Liste détaillée des lieux de permanence

Association d'aide aux Victimes d'Infractions du Var

COMMUNE	LIEUX DE PERMANENCES	FRÉQUENCES	INTERVENANTS	JOURS DE PERMANENCES	HORAIRES
TOULON	SIEGE (146 Avenue Maréchal Foch)	24 perm. mensuelles	6 perm. juridiques 40 perm. psychologiques	Permanences réparties chaque mois selon les disponibilités.	9h/12h 13h30/17h
	BAV (TJ Toulon place G.Peri)	20 perm. mensuelles	20 perm. juridiques	Lundi, jeudi et vendredi matin, mercredi journée	9h/12h30 13h30/17h
	MAISON DES SERVICES PUBLICS (1624 vx ch de Ste MUSSE)	4 perm. mensuelles	2 perm. juridiques 2 perm. psychologiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi matin Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi après-midi	9h/12h 14h/17h
	LA BEAUCAIRE (Espace Beaucaire Avenue Albert Camus)	4 perm. mensuelles	2 perm. juridiques 2 perm. psychologiques	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi matin Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi après-midi	9h/12h 14h/17h
	MAISON DE JUSTICE (place Besagne, traverse des Minimes)	2 perm. mensuelles	1 perm. Juridique 1 perm. psychologique		9h/12h 14h/17h
	TPE (palais LECLERC)	4 perm. mensuelles	4 perm. juridique	Mercredi après-midi	13h30/17h
SOLLIÈS PONT Val Gapeau	Siège Communauté de Communes 1193 route des Sènés	1 perm. Mensuelle	1 perm. Juridique	2 ^{ème} mercredi après-midi	14h/17 h

LA SEYNE-SUR-MER	MAISON DE JUSTICE (le Germinal A4 98 av Louis PERGAUD)	5 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques 3 perm. Psychologiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi matin Le 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi matin	9h/12h 9h/12h
	COMMISSARIAT (Police Nationale Av du Maréchal Juin)	7 perm. Mensuelles	4 perm. Juridiques 3 perm. Psychologiques	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin et le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi après- midi Le 1 ^{er} 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi après-midi	9h/12h – 14h/17h 14h/17h
HYÈRES	POINT JUSTICE (16 place de la République)	4 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques 2 perm. Psychologiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi après-midi Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi après-midi	14h/17h 14h/17h
	COMMISSARIAT (Police Nationale Ch de la demi- lune, 10 vs ch de Toulon	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi après- midi	14h/17h
LA GARDE	COMMISSARIAT (Police Nationale 189 avenue J. DUCLOS)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 1 ^{er} et 4 ^{ème} mardi après-midi	14h/17h
LE BEAUSSET	CCAS (Pôle St Exupéry, 80 chemin du Rouve)	1 perm. Mensuelle	1 perm. Juridique	Le 4 ^{ème} mardi matin	9h/12h
BRIGNOLES	POINT JUSTICE (quartier de Paris, 6 rte du Val)	4 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques 2 perm. Psychologiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi matin Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi matin	9h30/12h 9h30/12h30
	GENDARMERIE (1 av J. Moulin)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi après-midi	14h/17h
LE LUC-EN-PROVENCE	CCAS (locaux de la Courte Echelle) [Accès au Droit]	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 1 ^{er} mardi et le 3 ^{ème} jeudi après- midi	13h30/ 16h45
	Mairie (CCAS – 20 bis rue de la République)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 1 ^{er} mardi et le 3 ^{ème} jeudi matin	9h/12h

LE MUY	Maison des Associations (2 rue Joachim OLLIVIER)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi matin	9h/12h
SAINT-MAXIMIN	POINT JUSTICE (6 rue des Poilus)	4 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques 2 perm. Psychologues	Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi matin Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi après-midi	9h30 – 12h 14h – 17h
SAINT-RAPHAEL	MAISON DES DROITS (287 av de Valescure)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi matin	9h00 – 12h
DRAGUIGNAN	CENTRE Joseph COLLOMP (33 rue Georges CISSON)	6 perm. Mensuelles	6 perm. Psychologiques	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi après-midi 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi J	9h45/12h 14h/17h
	BAV (TJ) de DRAGUIGNAN 11 rue P. Clément	20 perm. Mensuelles	20 perm. Juridiques	Lundi Journée et mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi (sauf le 3 ^{ème} jeudi journée)	9h/12h 13h/17h
	POINT D'ACCES AU DROIT (267 av de Verdun ilot 11 B)	4 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques 2 perm. Psychologiques	1 ^{er} et 4 ^{ème} jeudi matin 2 ^e et 4 ^e vendredi matin	9h/12h
	COMMISSARIAT (Police Nationale 22 rue O.DESCAMPS)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi matin	9h/12h
FRÉJUS	POINT JUSTICE (63 rue de l'Argentière)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	1 ^{er} vendredi après-midi et 3 ^{ème} vendredi matin	9h/12H 14h/17h
SAINTE-MAXIME	CCAS (10 bd A. Briand)	2 perm. Mensuelles	2 perm. Juridiques	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi matin	9h30/12h
LA FARLÈDE	Gendarmerie (200 rte dép 97)	1 perm. Mensuelle	1 perm. Juridique	3 ^{ème} mercredi après-midi	14h/17h

La justice : contacts utiles

Les tribunaux judiciaires

TRIBUNAL	AIDE	COORDONNÉES	JOURS D'OUVERTURE
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON Pl. Gabriel Péri, 83000 Toulon	Bureau d'aide aux victimes	04.94.09.61.55	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et mercredi de 14h à 17h
	Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)	04.94.05.60.00 accueil1.tj-toulon@justice.fr	
	Ordre des avocats Permanence avocat spécialisé violences intrafamiliales	04.94.93.49.48	3e jeudi de chaque mois de 9h à 12h
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN 11 Rue Pierre Clément, 83300 Draguignan	Bureau d'aide aux victimes	04.94.60.57.58 06.08.93.24.96 bav.draguignan@aaviv.fr	Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h, mardi, mercredi et jeudi après-midis de 13h à 17h (fermé 3e mardi du mois)
	Parquet	04.83.11.02.42	24/24h
	Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)	04.94.60.57.00	8h30-12h et 13h30-16h30
	Ordre des avocats	04.94.60.32.72 batonnier@avocazur.com	8h - 17h

Les permanences du centre d'accès aux droits

Informations utiles et gratuites sur les droits de la famille, le travail, le logement, la consommation, le droit pénal

PERMANENCE	COMMUNE	COORDONNÉES	JOURS D'OUVERTURE
AVOCATS Aire toulonnaise	Bandol	04 94 07 83 13	1er et 3e mardis
	Belgentier	04 94 33 13 00	2e lundi
	Bormes-les-mimosas	04 94 01 58 66	1er mercredi
	Carnoules	04 94 13 80 00	2e mardi
	Carqueiranne	04 94 12 34 30	1er, 4e mercredi
	Cuers	04 94 33 11 00	1er et 3e jeudi
	Hyères	04 94 01 84 04	2e,3e,4e Lundi
	La Farlède	04 94 27 85 84	4e vendredi
	La Garde	04 98 01 15 10	1er et 3e vendredis
	La Londe les Maures	04 94 01 55 00	1er mardi
	Le Beausset	04 94 98 55 75	3ème vendredi
	La Seyne-sur-Mer	04 94 63 50 98	Lundi, mardi
	Le Revest-les-Eaux	04 94 98 19 90	1er vendredi
	Ollioules	04 94 30 41 33	1er et 3e mercredi
	Pierrefeu	04 94 13 53 13	1er jeudi
	Saint-Cyr-sur-Mer	04 94 32 01 79	1er et 3e lundi
	Saint Mandrier	04 94 11 51 60	4e vendredi
	Sanary-sur-Mer	04 94 88 50 70	1er et 3e mercredi
	Six-Fours-les-Plages	04 94 34 94 50	2e et 4e jeudi
	Solliès-Toucas	04 94 28 90 47	1er vendredi
	Toulon (MJD)	04 94 87 14 60	Lundi, mercredi et jeudi
	Toulon, Tribunal judiciaire	Sans rendez-vous	Tous les jeudis après-midi
	Toulon (mairie annexe pont du las)	04 94 36 37 41	Tous les vendredis
	Toulon Sainte Musse	04 94 36 47 66	3e jeudi

AVOCATS Aire Dracénoise	Aups	04 98 10 29 43	2e et 4e mardi
	Brignoles	04 98 05 93 73	1er, 3e et 4e mercredi
	Barjols	04 82 29 96 44	2e et 4e lundi
	Cavalaire-sur-Mer	04 94 64 45 20	1er et 3e jeudi
	Draguignan	04 98 10 29 20	1er, 3e et 4e mercredi
	Fayence	04 94 39 09 10	2e et 4e lundi
	Flassans	04 94 37 00 50	Tous les 2 mois
	Fréjus (ancien PAD)	04 94 51 76 42	Mercredi
	Fréjus (tribunal de proximité)	04 94 44 54 10	1er mercredi (sans rendez-vous)
	Le Cannet des Maures	04 94 50 08 21	3e lundi
	Le Luc-en-Provence	04 94 73 84 58	1er lundi
	Puget-sur-Argens	04 94 19 67 00	3e vendredi
	Rians	04 82 29 96 46	Tous les 2 mois
	Saint Maximim	04 94 86 65 10	2e et 4e mardi
	Saint Raphael (CCAS)	04 94 40 40 20	1er, 3e lundi
	Saint-Tropez (CCAS)	04 94 97 81 57	1er et 3e jeudi
HUISSIERS DE JUSTICE	Le Muy	04 98 12 49 36	1er Mardi
	La Seyne-sur-Mer (MJD)	04 94 63 50 98	1er jeudi
	Toulon (MJD)	04 94 87 14 60	4e vendredi
	Provence verte : Brignoles et St Maximin	04 98 05 93 73	3e vendredi
	Draguignan (Ancien PAD)	04 98 10 29 20	2e lundi
	Fréjus (Ancien PAD)	04 94 51 76 42	2e jeudi
	Hyères	04 94 01 84 04	1er lundi
AVOCATS : Droit social	Saint Raphael	04 94 40 40 20	2e mardi
	Toulon (CPH-Palais Carnot 3e étage)	Pôle social : 04 22 80 14 88 Sans rendez-vous	Tous les vendredis de 9h à 12h
	Toulon (MJD)	04 94 87 14 60	1er jeudi
	Toulon (Tribunal judiciaire)	Sans rendez-vous	1er jeudi de 9h à 12h

	La Seyne-sur-Mer (MJD)	04 94 63 50 98	1er vendredi
	Draguignan (Ancien PAD)	04 98 10 29 20	1er jeudi
	Fréjus (Ancien PAD)	04 94 51 76 42	1er jeudi
AVOCATS : Victimes de violences intrafamiliales	Toulon (Tribunal judiciaire)	Sans rendez-vous	3e jeudi de 9h à 12h
PERMANENCES NOTARIALES	Bandol	04 94 07 83 13	1er jeudi
	Brignoles	04 98 05 93 73	1er mardi
	Draguignan (Ancien PAD)	04 98 10 29 20	1er lundi
	Fréjus Ancien (PAD)	04 94 51 76 42	1er vendredi
	Hyères	04 94 01 84 04	1er jeudi
	Ollioules	04 94 30 41 41	4e mercredi
	Saint Maximin	04 94 86 65 10	2e Jeudi
	La Seyne-sur-Mer (MJD)	04 94 63 50 98	1er mardi du mois
	Toulon (MJD)	04 94 87 14 60	4e jeudi
PERMANENCES ÉCRIVAIN PUBLIC	« Ecrit plume » Toulon (Tribunal Judiciaire)	06 10 40 25 61 Sur rendez-vous	Tous les mardis Après-midi
	« LM Ecrire » Toulon (Tribunal judiciaire)	06 61 31 78 77 Sur rendez-vous	Tous les vendredis Après-midi
	Aups	04 98 10 29 43	2ème mardi
	Draguignan (Tribunal Judiciaire)	04 98 10 29 20	1er et 3e lundi
	Fréjus (Ancien PAD)	04 94 51 76 42	1er et 3e lundi
	La Garde-Freinet	04 94 55 23 67	2 permanences par mois
	Le Muy	04 98 12 49 36	1er et 3e mardi
	La Seyne-sur-Mer (MJD)	04 94 63 50 98	1er 2ème et 3e lundis matins
PERMANENCES CIDFF	Toulon Tribunal Judiciaire	04 94 65 82 84	Un mercredi par mois
	Hyères	04 94 01 84 04	3 mardi / mois (dont 1 en droit du travail)
	Brignoles	04 98 05 93 73	Tous les vendredi
	Draguignan	04 98 10 29 20	1 Jeudi / mois
	Fréjus (ancien PAD)	04 94 51 76 42	1 lundi /mois

Le défenseur des droits

Saisi par une femme victime de violence rencontrant des difficultés à déposer plainte. Veille au respect de la déontologie, de la bonne conduite des professionnels de la sécurité. Harcèlement sexuel au travail (saisi par la victime) : peut enquêter sur les faits, faire des recommandations, demander des poursuites disciplinaires, présenter des observations aux juges : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir-le-defenseur-des-droits>

BRIGNOLES	Point justice	04.98.05.93.73	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi après-midi 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi après-midi
DRAGUIGNAN	Point d'accès au droit (PAD)	04.98.10.29.20	Mercredi matin
FRÉJUS	Point d'accès au droit (PAD)	04.94.51.76.42	1er et 3ème jeudi en journée
HYÈRES	Point justice	04.94.01.84.04	Lundi matin
LA SEYNE-SUR-MER	Maison de justice	04.94.63.50.98	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi en journée
LE BEAUSSET	Maison France Services	07.66.08.30.33	Mardi après-midi
SANARY-SUR-MER	CCAS	07.66.08.30.33	Mardi matin
SOLLIÈS-PONT	Maison France Services	04.94.33.38.61	Vendredi en journée
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	Point justice	04.94.86.65.10	1er et 3ème mardi en journée
SAINT-RAPHAEL	Maison des droits	04.94.40.40.20	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi en journée
TOULON	Maison de justice et du droit	04.94.87.14.60	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi en journée
	Préfecture du Var	07.87.21.76.88	Vendredi en journée

Les outils numériques et sites référencés

Application App'elles

L'application App'elles a été lancée en 2016 pour faire face à une urgence, un danger ou une détresse. Elle permet d'alerter et de contacter rapidement ses proches, les services de secours, les associations et toutes les aides disponibles et il s'agit d'une application gratuite disponible sur PlayStore et AppStore.



L'application permet de :

✓ Donner l'alerte

- Lance un SOS,
- 3 de vos contacts sont alertés,
- Votre position GPS leur est partagée, Parlez, tout est écouté et enregistré,
- Appelez les services de secours,
- L'enregistrement vous servira de preuve.

✓ D'assister ses proches en détresse

- Une alarme vous informe d'un SOS,
- Connectez-vous en 1 clic,
- Ecoutez les sons et les voix environnants,
- Consultez l'adresse et suivez votre contact,
- Communiquez par Talkie Walkie,
- Lancez un guidage pour rejoindre la position,
- Appelez les services de secours.

✓ Trouver de l'aide professionnelle

- Accédez aux ressources de votre territoire,
- Trouvez de l'aide en France et à l'étranger,
- Appelez les lignes d'aide et d'écoute,
- Consultez les informations en ligne,



Les sites à connaître



moncommissariat.fr

Signaler, s'informer, la plateforme nationale **moncommissariat.fr** permet d'accéder à des informations pratiques. Un tchat est également à disposition pour échanger avec des policiers.



Je suis victime



Je signale



Je m'informe



arretonslesviolences.gouv.fr

Plateforme numérique du signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes (PNAV).

Échange anonyme, 24h/24, 7j/7 et chat avec policiers et gendarmes.



womenforwomenfrance.org

Portail d'information multilingue proposant 90 guides pratiques traduits en 16 langues, développé en faveur de femmes immigrées victimes de violences.



Argent, logement,
indépendance



Séparation, divorce,
garde d'enfants



Sécurité et ordonnance
de protection



Santé physique, sexuelle
et mentale



Droit au séjour en France



Police et justice

NOTES :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

Délégue départementale aux droits des femmes et à l'égalité

 pref-dddfe@var.gouv.fr

 Tél : 04 83 24 62 02

 DDDFE et SCIED 83

@FemmesEgalitéVar

<https://www.facebook.com/FemmesEgaliteVar>



2022



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*